

Le 6 mai 2024



COMMUNIQUÉ DES RESTOS DU CŒUR

Beaucoup de choses ont été dites et écrites sur les Restos du Cœur et notre bénévole Colombe ces trois derniers jours. Aussi, un rappel factuel nous semble opportun.

Les bénévoles des Restos du Cœur sont bien évidemment des citoyens libres de leurs opinions, quelles qu'elles soient. Seule la motivation de venir en aide aux plus démunis importe.

En revanche, la neutralité politique est un principe intangible des Restos, inscrit au point numéro 5 de la charte des bénévoles signée par chacun, principe qui nous permet de mobiliser 73 000 bénévoles de toutes opinions ou convictions.

Il a été estimé que Colombe avait contrevenu à cette charte en affichant son appartenance aux Restos devant une caméra de TFI à l'issue d'une réunion publique du Rassemblement national, et en période électorale, pour illustrer son discours sur les combats à mener.

Aucune procédure d'exclusion n'a été engagée. Néanmoins, face à ce désaccord, Colombe s'est sentie poussée à démissionner.

Les Restos du Cœur regrettent qu'un simple rappel à la règle ait pris de telles proportions.

Pour apaiser la situation, les Restos du Cœur des Pyrénées-Orientales ont entendu le désarroi de Colombe, son appel d'aujourd'hui et ont accepté de la réintégrer au sein des équipes du département, dès lors qu'elle confirme son adhésion à notre charte.

Les Restos restent attachés à leur indépendance, et au respect des grands principes qui régissent leur action depuis leur création.